



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Entreprissimo 2008 - Subvention à la CCI Dijon

Le salon Entreprissimo aura lieu pour sa 3^{ème} édition les 26, 27 et 28 novembre 2008 au Parc des Expositions et Congrès de Dijon.

L'édition 2007 avait attiré près de 300 exposants et 6000 visiteurs professionnels. Ce salon a acquis une bonne notoriété en Bourgogne, il est une véritable référence dans le paysage économique local.

Nous retrouverons cette année encore 5 salons en un seul lieu :

- le 18^{ème} forum de la création -transmission et de la franchise,
- le 7^{ème} salon NTIC
- le 3^{ème} Salon de la communication
- le 2^{ème} salon des services à l'entreprise,
- le 2^{ème} salon du Tourisme.

Cette année, le salon se déroulera sur 3 journées thématiques :

- « développement durable »,
- « emploi, recrutement, formation et handicap »,
- « entreprises et collectivités ».

La CCI Dijon nous propose d'être partenaire de cet évènement. Par correspondance du 29 avril 2008, elle sollicite le Grand Dijon pour une subvention de 25 000 € afin d'organiser le salon. En contrepartie, nous bénéficierons d'une participation au comité de pilotage du projet, d'un stand de 36 m², de badges d'accès, d'une table à la soirée de gala et de tous moyens de communication.

Sur la base du budget prévisionnel de l'opération estimé à 598 K € (soit + 5,5 % par rapport à 2007), la participation financière de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise représenterait 4,2 % des dépenses (2,6 % en 2007). Le Conseil régional apporte pour sa part une contribution financière de 60 000 €, soit 10 % du budget total.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 25 000 € à la CCI Dijon, au titre de la participation de la Communauté d'agglomération à la 3^{ème} édition du salon Entreprissimo qui se déroulera les 26, 27 et 28 novembre 2008 au Parc des Expositions et Congrès de Dijon ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération et la CCI Dijon fixant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUL. 2008



Pierre PRIBETICH
Pierre PRIBETICH

- 1 JUL. 2008

Publié le

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIL. 2008



VU pour être annexé à délibération 53
du Conseil du :

DIJON, le :

27. JUIN 2008
LE PRÉSIDENT
Pour le Président,
le vice-Président,

Pierre PRIBETON

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE GRAND DIJON ET LA CCI DIJON POUR LE SALON ENTREPRISSIMO 2008

Entre, d'une part,

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du

Et, d'autre part,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon représentée par son Président, Monsieur Patrick LAFORET, agissant au nom et pour le compte dudit organisme en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du.....

PREAMBULE

La convention cadre entre le Grand Dijon et la Chambre de Commerce et d'Industrie signée le 13 avril 2007 a pour objectif de mettre en oeuvre tous les moyens à leurs dispositions pour favoriser le développement économique de l'agglomération dijonnaise. L'un des outils est l'animation et le développement des entreprises notamment à travers des salons professionnels locaux comme Entreprissimo.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Communauté de l'Agglomération dijonnaise à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon est destinée à assurer le financement du salon Entreprissimo qui aura lieu les 26, 27 et 28 novembre 2008.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention est égale 25 000 €, soit 4,2 % du budget total.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

La Chambre de Commerce et d'Industrie s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Communauté les sommes indûment perçues.

A cet effet, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon s'engage à produire un compte-rendu quantitatif et qualitatif de la manifestation pour laquelle les fonds sont versés, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée par la Communauté sur présentation de justificatifs de l'opération.

Article 5 : Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait à Dijon, le

Le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Dijon

Le Président de la Communauté
de l'Agglomération Dijonnaise

Patrick LAFORET

François REBSAMEN